

PRINCIPAUX REPÈRES EN SBSSA

- Les enseignements en SBSSA sont répartis sur : **11 Collèges, 7 Lycées Polyvalents** et **4 Unités de Formation par Apprentissage (UFA)** ;
- **Les enseignants de SBSSA sont répartis en 2 groupes :**
 - **STMS** (Sciences et Techniques Médico-Sociales) ;
 - **Biotechnologies Santé-Environnement** (auquel s'ajoute également ETC= Employé Technique de Collectivité).
- **Les enseignements en STMS regroupent :**
 - la majorité des cours et des techniques professionnels en **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance (PE), Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) Carrières Sanitaires et Sociales (CSS)** et **CAP Agent de Prévention et de Médiation (APM)** ;
- **Les enseignements de Biotechnologies Santé-Environnement regroupent :**
 - les TP's Collation, Entretien du Linge et des Locaux pour les **CAP PE** et **BEP CSS** ;
 - Tous les enseignements professionnels pour le **CAP Assistant Technique et Milieu Familial et Collectif (ATMFC)** et pour le **Cycle d'Adaptation Pré-professionnel (CAPP) secteur Artisanal, Touristique et Familial (ATF)** ;
 - Les enseignements de **Vie Sociale et Professionnelle (VSP)** et **Prévention Santé Environnement (PSE) en CAP, BEP** et Bac Pro en 3 ans, **Hygiène Prévention Secourisme (HPS)** pour les Bac Pro 2 ans Industriels ;
 - Les enseignements de **VSP en CFG** pour tous les CAPP ;
 - Les **Sciences Appliquées** aux métiers de la Restauration (CAP, BEP, Bac Pro de l'Hôtellerie-Restauration) ;
 - La **Biologie** en CAP Coiffure.

II. LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

- Des formations sont disponibles au **Plan Académique de Formation (PAF)**. Ces formations sont disciplinaires ou transdisciplinaires.
- A noter qu'un nombre important de formations se trouvent en **public désigné** et revêtent ainsi un caractère obligatoire.

III. LES RESSOURCES ACADEMIQUES

- Tous les **documents officiels académiques** se trouvent sur le Site Internet Pédagogique du Second Degré (SIP2) : <http://sip2.ac-mayotte.fr/sbssa>
- Tous les **enseignants en SBSSA doivent s'appropriier ces documents** qui représentent toutes les directives et consignes académiques ;
- Pour se repérer dans l'ensemble des documents fournis, une **liste des ressources documentaires SBSSA par établissement** a été

établie : <http://sip2.ac-mayotte.fr/Ressources-documentaires-par.html>. Il n'y a plus qu'à rechercher son établissement d'exercice dans la liste et de prendre connaissance de l'ensemble des documents cités ;

- Une **liste de diffusion par mail**, pour les SBSSA, a également été mise en place depuis 2 ans. L'inscription (qui est fortement recommandée) se fait grâce au formulaire présent ici : <http://sip2.ac-mayotte.fr/sbssa>

IV. LES CONTRÔLES EN COURS DE FORMATION (CCF)

- L'essentiel de nos formations est évalué en CCF. Parmi les ressources disciplinaires académiques présentées juste avant, sont disponibles les **ensembles documentaires pour l'évaluation en CCF** des différents **diplômes** (CAP PE, BEP CSS, CAP APM, CAP ATMFC...) ainsi que des différentes **matières** d'enseignements (VSP en CAP, VSP en BEP, VSP au CFG...) ;
- Ces ensembles documentaires doivent être **utilisés et maîtrisés** par chaque enseignant (aussi bien titulaires que contractuels) ;
- **NOTE CONCERNANT LE SST** : le diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail doit être passé par les élèves de CAP (note de 6 points faisant partie intégrante de la VSP en CAP). **Les enseignants de VSP en CAP qui ne seraient pas Moniteur SST doivent tout de même tout mettre en œuvre** (en s'appuyant bien entendu sur l'équipe de Direction de leur établissement) **pour que leur élèves soient formés à ce diplôme**. Il est recommandé de passer ce diplôme du SST **avant les vacances scolaires de décembre** de l'année de Terminale CAP afin de laisser le champ libre aux enseignants pour réaliser leurs autres CCF. Le passage du SST en première année du CAP oblige à réaliser un **recyclage de 4h** sur l'année de Terminale CAP.

V. LES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Les élèves de filières professionnelles ont tous des périodes de formation en milieu professionnel à réaliser dans le cadre de leur diplôme. Mayotte étant une **petite île** les différentes formations avaient tendance à **se chevaucher sur les lieux de stage**.
- Afin de fluidifier les placements en stage, il est décidé, de manière collégiale, une répartition des périodes de stages tout au long de l'année. Cette **planification** ainsi que tous les documents associés sont présentés ici : <http://sip2.ac-mayotte.fr/Stages-PFMP-PFE.html>

VI. LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- Les **EPI sont obligatoires pour tous les élèves** en TP. **Les enseignants doivent également être revêtus de la tenue**.
 - La **liste des ces tenues** ainsi que les documents à distribuer aux élèves (à s'appropriier par établissement) : <http://sip2.ac-mayotte.fr/Tenues-professionnelles-SBSSA.html>
-